

## RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Année 2021



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales  
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu  
sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

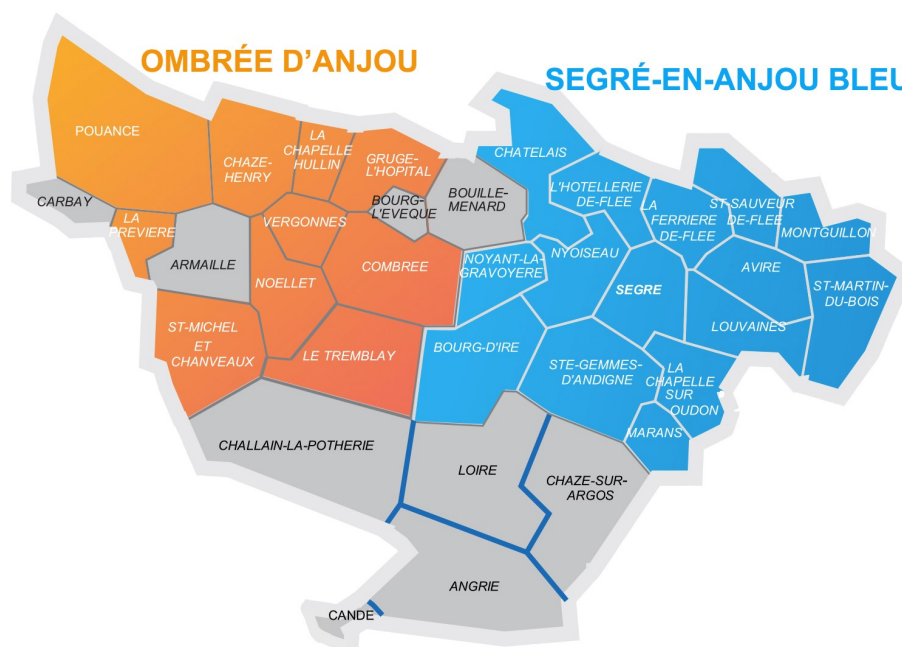
## SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>Descriptif des contrôles.....</b>	<b>3</b>
A.	Contrôle de conception et d'implantation.....	3
B.	Contrôle de bonne exécution .....	4
C.	Diagnostic des installations existantes.....	4
<b>III.</b>	<b>Bilan des contrôles .....</b>	<b>4</b>
<b>IV.</b>	<b>État des installations d'assainissement non collectif .....</b>	<b>5</b>
A.	Programme de réhabilitation .....	5
B.	Règlement de service .....	5
C.	Bilan 2021 .....	5
<b>V.</b>	<b>Indicateurs descriptifs du service .....</b>	<b>7</b>
A.	Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif (D301.0) .....	7
B.	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) .....	7
<b>VI.</b>	<b>Indicateurs financiers .....</b>	<b>8</b>
A.	Modalités de tarification .....	8
B.	Bilan financier .....	8

## I. Introduction

La communauté de communes « Anjou Bleu Communauté » a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le cadre de la loi n° 2015-991, dite Loi NOTRe. Son périmètre correspond au canton de Segré regroupant 11 communes et 34 645 habitants (population municipale).

3 926 installations d'assainissement non collectifs sont identifiées sur le territoire.



Les missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) concernent :

- ✓ les contrôles de conception et de réalisation des nouvelles installations ;
- ✓ les contrôles pour diagnostic des installations existantes ;
- ✓ l'information des usagers et des acteurs de l'assainissement non collectif.

## II. Descriptif des contrôles

Toutes les prestations de contrôles et tous les avis techniques sont réalisés conformément aux prescriptions des arrêtés du 7 septembre 2009 et du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif et aux recommandations du Conseil Départemental de Maine-et-Loire.

### A. Contrôle de conception et d'implantation

L'étude de définition de filière est transmise par la commune au service de l'assainissement non collectif de la communauté de communes accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives. L'instruction du dossier par le service assainissement non collectif a pour but de vérifier que le projet d'assainissement est conforme à la réglementation en vigueur et notamment à l'arrêté en vigueur, fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif.

## B. Contrôle de bonne exécution

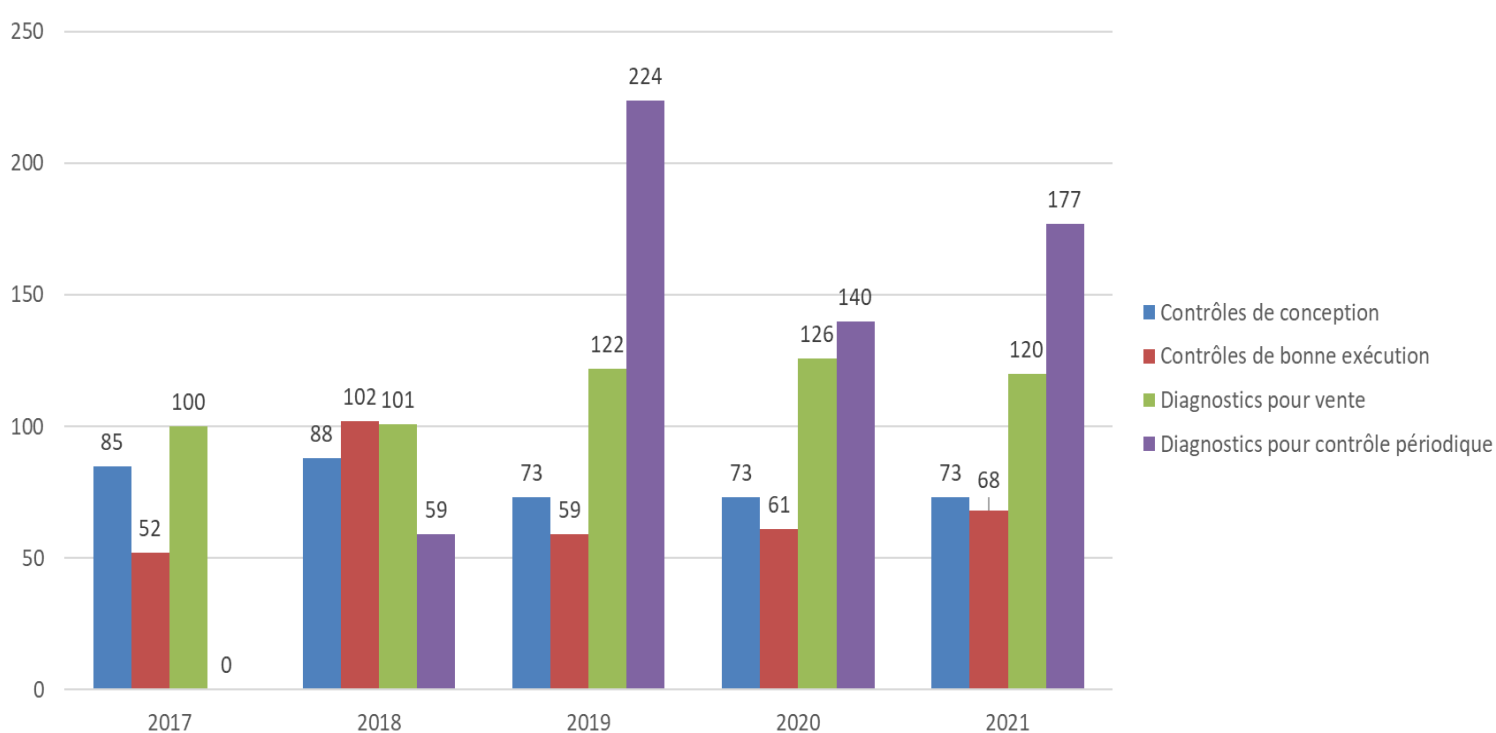
Ce contrôle a pour objectif de vérifier que les éléments retenus par le propriétaire, et acceptés par le service d'assainissement lors du contrôle de conception et d'implantation, sont bien respectés lors de la réalisation du dispositif d'assainissement non collectif. Une visite sur le site est effectuée par le technicien qui s'assurera notamment que les prescriptions du DTU 64.1 et les avis techniques publiés au Journal Officiel sont appliqués lors de l'exécution des travaux.

## C. Diagnostic des installations existantes

Ce contrôle a pour but de vérifier que l'installation d'assainissement non collectif n'est pas à l'origine de problèmes de salubrité publique, de pollution et d'en vérifier l'état et le fonctionnement. Une visite sur le site est effectuée par le technicien. Celui-ci conseille les particuliers sur les éléments à améliorer ou à modifier sur son installation et le délai pour sa mise en conformité éventuelle.

## III. Evolution du nombre de contrôles

	2017	2018	2019	2020	2021
Contrôles de conception	85	88	73	73	<b>73</b>
Contrôles de bonne exécution	52	102	59	61	<b>68</b>
% de réhabilitation	1,24	2,61	1,51	1,56	<b>1,74</b>
Diagnostics pour vente	100	101	122	126	<b>120</b>
Diagnostics pour contrôle périodique	-	59	224	140	<b>177</b>



Depuis 2019, la baisse du nombre de contrôles périodiques s'explique par l'arrêt partiel de l'activité des contrôles de bon fonctionnement sur le terrain durant les différentes périodes de confinement dû à l'épidémie de COVID-19.

Afin de respecter les consignes sanitaires nationales tout en maintenant le service, la priorité a été donnée à la continuité des contrôles de conformité après réalisation de travaux et aux contrôles réglementairement nécessaires dans le cadre des ventes immobilières.

## IV. État des installations d'assainissement non collectif

### A. Programme de réhabilitation

Anjou Bleu Communauté est signataire d'une convention avec l'Agence de l'eau afin de permettre l'accompagnement technique et financier pour la réhabilitation des installations présentant un risque sanitaire ou environnemental avéré.

Fin 2021, sur 355 installations éligibles, 92 propriétaires ont bénéficié de cet accompagnement. L'opération a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

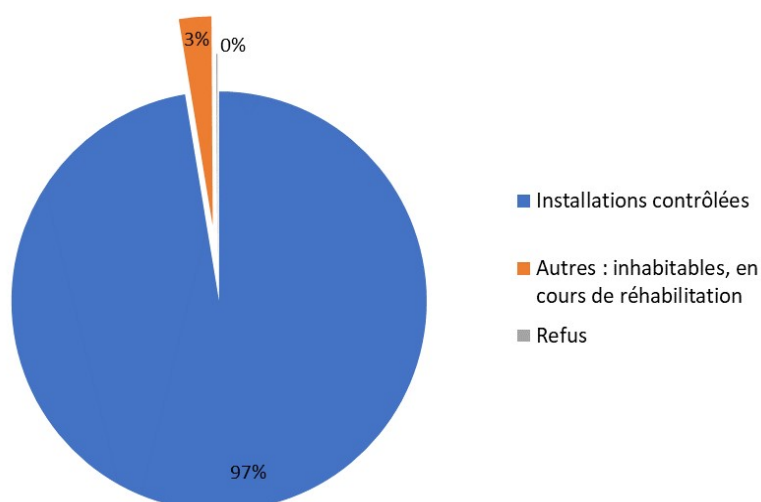
### B. Règlement de service :

Par délibération n°2017-0418-034, un règlement de service unique a été approuvé afin d'harmoniser les documents existants sur le territoire des trois anciennes communautés de communes.

### C. Bilan à fin 2021 :

Sur 3 926 installations, seulement 4 refus de contrôle ont été enregistrés.

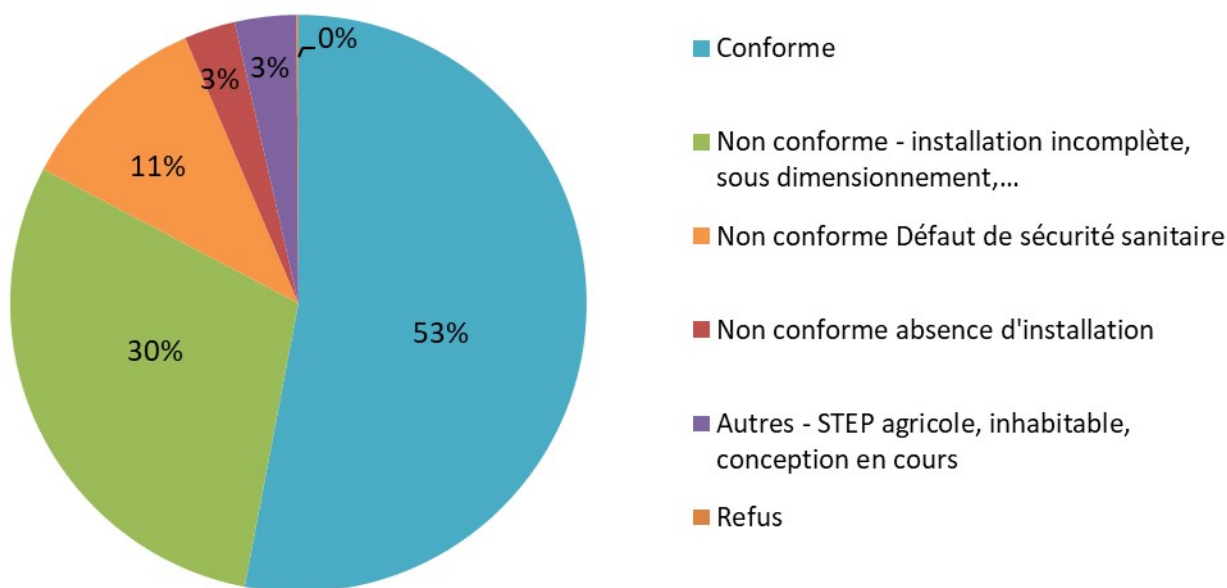
	Nombre d'installations
Installations contrôlées	3 823
Autres : inhabitable, en cours de réhabilitation	99
Refus	4
<b>Total</b>	<b>3 926</b>



La classification découlant de l'Arrêté ministériel du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif est la suivante :

	Nombre d'installations
Conforme	2 080
Non conforme - installation incomplète, sous dimensionnement,...	1 166
Non conforme Défaut de sécurité sanitaire	427
Non conforme absence d'installation	112
Autres - STEP agricole, inhabitable, conception en cours	136
Refus	4
Total	3 925

Classification des installations à fin 2021



Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (appelé aussi indicateur de performance P301.3) est de 83% sur le territoire de Anjou Bleu Communauté.

Il est à noter que 83% des installations ne présentent pas de risque pour l'environnement ou la salubrité publique, néanmoins 30% de ces installations sont non conformes mais ne nécessitent pas de réhabilitation sauf en cas de vente.

Par ailleurs, 14% des installations d'assainissement non collectif présentent un risque pour l'environnement ou la salubrité publique. Les 3% restant correspondent aux installations en attente d'un réseau d'eaux usées collectifs, reliées à des systèmes agricoles, aux habitations inhabitables et aux refus de contrôle.

Accusé de réception en préfecture  
049-244900809-20220929-20220927-008-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2022  
Date de réception préfecture : 04/10/2022  
Anjou Bleu Communauté

## V. Indicateurs descriptifs du service

### A. Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif (D301.0)

Anjou Bleu Communauté compte 3 926 installations d'assainissement non collectif sur son territoire soit environ 8 441 habitants usagers.

### B. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Cet indicateur permet de mesurer la maîtrise des pollutions domestiques diffuses et d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140.

Caractéristiques	Oui	Non	Note
<b>Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en place de l'ANC</b>			
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération.	+20	0	+ 20
Application d'un règlement du SPANC approuvé par délibération.	+20	0	+ 20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans.	+30	0	+ 30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations.	+30	0	+ 30
<b>Éléments facultatifs du SPANC</b>			
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	+10	0	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	+20	0	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	+10	0	0
<b>TOTAL</b>	-	-	<b>+ 100</b>

## VI. Indicateurs financiers

### A. Modalités de tarification

Les tarifs de contrôles d'assainissement non collectif applicables pour l'année 2021 ont été approuvés par délibération n°20201222-002 :

Nature du contrôle	Redevance € HT	Redevance € TTC
Contrôle de conception (a1)	81,82	90,00
Contrôle de réalisation (a2)	118,18	130,00
Contrôle de bon fonctionnement (b1 et b2)	86,36	95,00
Contrôle dans le cadre d'une vente (b3)	140,91	155,00
Contre-visite (c)	54,55	60,00
Conseil d'entretien (d)	36,36	40,00
Déplacement sans intervention (e)	18,18	20,00

Pénalités (95 € TTC, majoré de 100 %)	190 € TTC.
---------------------------------------	------------

### B. Bilan financier

Le compte administratif du budget annexe du service public d'assainissement non-collectif pour l'exercice 2021 est le suivant :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultats 2020 reportés	10 761,28 €	1 465,89 €
Dépenses	46 781,73 €	30 546,99 €
Recettes	52 192,74 €	31 119,99 €
Affectation à l'investissement	0,00 €	0,00 €
Résultats d'exercice 2021	5 411,01 €	573,00 €
Résultats de clôture 2021	16 172,29 €	2 038,89 €